Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251218-150_2025-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 11 décembre 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 26
Ayant donné procuration : 6
Absents : 0

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON - R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – J-P MENOU

ABSENTS : : /

PROCURATIONS : V. PERROT à A. LE GALL ; M-L HINRY à R. BONABAL ; C. LATOUCHE à B. PRIGENT ; L. L'HAVEANT à J. DROUOT ; A. SENECHAL à C. JEFFROY ; E. CRESSEVEUR à J. LE GLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : A. FOURNIS-BEYOU

N°150-2025

Objet : Paiement assurance copropriété de Keraniliz

M. le Maire rappelle que la commune fait partie de la copropriété de la résidence de Keraniliz depuis l'acquisition de la « Maison des services » située au rez-de-chaussée d'un immeuble comprenant 3 logements au premier niveau. L'assemblée a décidé de souscrire une police d'assurance pour la copropriété auprès de Groupama (dommages aux biens – incendie – dégâts des eaux – R.C. – protection juridique). La cotisation s'élève à 1097.22€ TTC pour l'année 2026.
La répartition entre les propriétaires est la suivante :

Propriétaire	Parties communes	Box garage	Total
Commune de Plestin Les Grèves	36 570 / 100 000 Montant : 403.23€	Sans objet	401.24 €
M. LANCIEN	18 675 / 100 000 Montant : 204.91€	3 525/100 000 Montant : 38.68€	243.59 €
Mme BERTHOU	18 715 / 100 000 Montant : 205.35€	3 525/100 000 Montant : 38.68€	244.03 €
Mme CHEYNET	15 465 / 100 000 Montant : 169.68€	3 525/100 000 Montant : 38.68€	208.36 €
Total			**1097.22 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le versement de la part communale des frais d'assurance correspondant aux locaux propriété de la commune auprès de Groupama pour un montant de 401€24.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN LES GREVES
22310